REGLEMENT INTERIEUR GARDERIE PERISCOLAIRE 2023-2024

Le présent règlement régit les conditions de fonctionnement de la garderie périscolaire gérée par le SIRP de Giremoutiers, La Haute-Maison, Maisoncelles-en-Brie. L'inscription à la garderie implique pour les parents, l'acceptation entière du présent

règlement.

INSCRIPTIONS

L'inscription est obligatoire et valable pour toute l'année scolaire.

Il vous appartient de gérer les réservations ou annulations depuis le site « Mon espace famille.fr », vous pouvez modifier vos réservations la veille avant 10h.

Le service fonctionne le lundi, mardi, jeudi, vendredi de 7h00 à 8h30 le matin et de 16h30 à 19h00 le soir, en période scolaire. (Merci de respecter ces horaires).

Attention, toutes les inscriptions non modifiées dans les délais seront facturées (sauf pour maladie et sur certificat médical), notamment pour gérer au mieux l'approvisionnement des goûters pris en charge par le SIRP, et les besoins en personnel

La garderie est un service rendu aux parents qui travaillent afin d'assurer la continuité de la garde de leurs enfants jusqu'à leur arrivée, par conséquent et face au grand nombre d'inscrits, veuillez inscrire vos enfants par réelle nécessité, merci de ne pas faire d'inscription « de confort », auquel cas nous nous verrions contraints de limiter l'accès à la garderie.

TARIFS et PAIEMENT

TARIFS POUR 1 ENFANT	
Matin à partir de 7h00	2,75 €
Soir jusqu'à 18h00	2,35 €
Soir jusqu'à 19h00	4,10 €

Ces tarifs pourront être révisés chaque année ; le règlement s'effectue suivant les modalités indiquées sur la facture transmise par la Trésorerie de Coulommiers.

DISCIPLINE et SECURITE

Les enfants doivent respecter le personnel, leurs camarades, le matériel et les locaux. Tout manquement aux règles du bien vivre en collectivité pourra faire l'objet d'un avertissement voire d'une exclusion.

Les objets de valeurs, objets connectés ou considérés comme dangereux sont interdits, notre responsabilité ne pourra être engagée en cas de perte, casse, ou vol.

En cas de besoin, merci de nous laisser un SMS au 06 66 75 93 68.

Le Président du SIRP

Nom et signature des parents ou représentants